EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 22

SECTEUR ERNEST CRISTAL - REVISION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26/09/2001, une Participation pour Voirie et Réseaux a été instaurée sur le secteur dit « Ernest Cristal » afin de financer la desserte en réseaux et voirie de ces terrains à vocation commerciale, et festive.

Il avait alors été décidé de la fixer à 16,20 € / m² de terrain compris dans le périmètre défini en application de l'article L 332-11-1 du Code de l'Urbanisme.

Le montant de cette participation a ainsi été mis à la charge des propriétaires riverains à hauteur de 70 % du coût des travaux.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de réviser cette délibération initiale. En effet, la dernière section de voie prévue côté Est ne sera pas réalisée.

Le foncier concerné par cette section a été acheté dans son intégralité pour réaliser une construction à vocation commerciale.

En conséquence, cette entité foncière étant desservie par l'avenue Ernest Cristal, et la réalisation commerciale comportant par ailleurs sa distribution interne, il n'y a plus lieu de maintenir la section de voirie et de réseaux initialement prévus.

Il est donc nécessaire d'adapter et réviser le plan et le programme des aménagements d'origine.

L'incidence financière sur le montant de la participation exigible au m² de terrain inclus dans le périmètre révisé est en fait neutre car le montant total des travaux effectués sur les sections maintenues est supérieur au montant d'origine prévu.

Après révision de ce périmètre, la surface taxable sera de 64 220 m² (80 mètres de part et d'autre de la voirie nouvelle). Cette surface révisée induit un coût de travaux de 1 486 234 € HT, dont 70 % est mis à la charge des propriétaires des terrains à desservir – à savoir 1 040 364 € HT-. Or le montant total réel des travaux effectués s'élève à 2 035 750 € HT.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de maintenir le montant de la Participation pour Voirie et Réseaux à 16,20 € / m².

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2012

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT